

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021 – DPAT / T-119

portant interdiction de la circulation routière

| | |
|------------------------|--|
| VOIE | R.D. 199C |
| P.R. | PR 1 + 400 au PR 2 + 600 |
| COMMUNES | VITTONCOURT |
| NATURE DES TRAVAUX | <i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> • Travaux de reprofilage de la chaussée sur l'ouvrage d'art OA-FQ21 au PR1+840 |
| DATES | • Vendredi 3 décembre 2021 |
| SYSTEME D'EXPLOITATION | • Coupure et déviation générale de la circulation routière |
| | • Signalisation de coupure et de chantier à la charge de l'entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département - UTT de FORBACH – SAINT AVOLD • La Signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de FORBACH – SAINT AVOLD |

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux sur l'ouvrage OA-FQ21 nécessiteront une coupure totale de la RD 199C entre VITTONCOURT et ADAINCOURT.

Une déviation sera mise en place comme suit :

VITTONCOURT → RD199C → RD199B → RD999 → REMILLY → RD999 → HAN-SUR - NIED → RD199C → ADAINCOURT

- Et vice versa.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Sarreguemines ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de VITTONCOURT, ADAINCOURT, VOIMHAUT, REMILLY, HAN-SUR-NIED, pour information.

METZ, le 22 / 11 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021 – DPAT / T-119

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce
qui le concerne.
- 5 MM. les Maires des Communes de : VITTONCOURT, ADAINCOURT, VOIMHAUT, REMILLY,
HAN-SUR-NIED, pour information.
mairie.vittoncourt@wanadoo.fr mairie.adaincourt@wanadoo.fr mairie.voimhaut@wanadoo.fr
contact@remilly.fr mairie.han-sur-nied@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
+ DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – 12, rue René François Jolly - 57200 SARREGUEMINES
benoit.strassel@colas.com sarreguemines@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 22 / 11 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT